

# **La coopérative d'habitation Côté-Est**

Règlement sur le recyclage et l'utilisation des remises à déchets

Règlement no 23

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du Règlement no 23 de la coopérative d'habitation Côté-Est inc., adopté par le conseil d'administration à une réunion tenue le 20 avril 2013 et ratifié à la majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une assemblée des membres tenue le 14 mai 2013

---

Le secrétaire,

Paula Pittman

## Règlement no 23

1. Tous les membres doivent suivre les consignes de la ville d'Ottawa et de la coopérative pour le recyclage et la collecte des déchets ménagers.
2. Les membres doivent consulter le site internet de la ville d'Ottawa <http://ottawa.ca> ou composez le **3-1-1** pour obtenir de l'information sur le recyclage et les déchets ménagers spéciaux et dangereux.
3. Les membres doivent respecter l'horaire d'ouverture des remises à déchets établi par la coopérative.
4. Chaque maisonnée recevra une clé pour les remises à déchet sur réception de la signature de la convention sur l'utilisation des sites à déchets et recyclage. Des frais de remplacement de 10 \$ s'appliqueront.

5. Une contravention de **50 \$ pour la première infraction et 100 \$ pour les infractions suivantes** s'applique à tous bris des règlements et des consignes sur le recyclage et les déchets de la ville d'Ottawa et de la coopérative d'habitation Côté-Est
6. L'utilisation des remises à déchets est réservée exclusivement aux ménages de la coopérative.
7. Vous devez obligatoirement déposer vos ordures dans les conteneurs à l'intérieur des remises. Il est strictement défendu de laisser des sacs à ordures à l'extérieur des remises.
8. Les membres sont collectivement responsables d'assurer une utilisation adéquate des aires de recyclage et de déchets.

## Annexe sur la collecte des déchets et recyclage

# Les membres doivent consulter le site de la ville d'Ottawa pour les déchets ménagers spéciaux et dangereux



- **Déchets électroniques**

La Ville d'Ottawa n'accepte plus les déchets électroniques dans le cadre de son programme de collecte des déchets en bordure de la rue. Vous pouvez déposer ces articles chez les détaillants participants. Pour savoir où vous pouvez apporter vos produits électroniques, veuillez consulter la liste ci-dessous.

La Ville d'Ottawa n'accepte plus les déchets électroniques dans le cadre de son programme de collecte des déchets en bordure de la rue.

- **Déchets ménagers dangereux**

Les produits corrosifs, inflammables ou toxiques peuvent contaminer l'eau et les décharges et ne devraient jamais être jetés dans l'évier ou mis aux poubelles. Découvrez ci-dessous comment vous défaire de ces produits en toute sécurité.

- **Déchets ménagers spéciaux**

Trouvez ci-dessous des consignes qui vous aideront à vous débarrasser d'articles spéciaux, encombrants ou volumineux.

- **Que faire des aiguilles usagées et des pipes à crack?**

Pour des raisons de santé et de sécurité, les objets pointus ne peuvent être jetés à la poubelle, au recyclage ni aux toilettes.

---

## Recyclage

---



- **Le recyclage à la coopérative**

Les mêmes articles sont acceptés dans les conteneurs de recyclage de notre coopérative, mais les boîtes en tant que telles sont différentes de celles destinées aux maisons unifamiliales.

- **Quoi mettre dans nos conteneurs gris?**

Vous pouvez y mettre la plupart des objets en verre, en métal ou en plastique, les boîtes à lait et à jus, ainsi que les emballages Tetra Pak. Consultez la liste détaillée ci-dessous.

- **Quoi mettre dans nos conteneurs jaunes à fibre ?**

Vous pouvez y mettre la plupart des papiers et cartons. Consultez la liste détaillée ci-dessous.

# Quoi mettre dans nos conteneurs gris?

## Produits recyclables

### Verre

Bouteilles et bocaux

### Métal

- Boîtes de conserve
- Canettes de boisson gazeuse
- Contenants en aluminium
- Papier d'aluminium
- Contenants de peinture vides (sans les couvercles)
- Aérosols vides (fixatif, peinture et crème à fouetter)
- Contenants spiralés à languette de métal (boîtes de jus concentré congelé, contenants de croustilles)

### Plastique

- Bouteilles, bocaux et bidons en plastique
- Récipients et leurs couvercles (yogourt, crème sure, nettoyant pour les mains, margarine)

### Nouveau

- Tous les contenants alimentaires et ménagers en plastique no 1 à 7. (contenants de mets à emporter, de produits de boulangerie et de fruits et légumes [contenants doubles coques])
- Seaux en plastique (enlever les poignées en métal)
- Plateaux pour semis

- Pots à fleurs en plastique
- Contenants pour yogourt individuels
- Emballages d'œufs en plastique transparent

## Carton

- Emballages de lait et de jus
- Tetra Pak
- Boîtes à boire
- Soupes
- Lait

Tous les contenants de vin, de bière et de spiritueux de plus de 100 ml achetés en Ontario devraient être rapportés au magasin The Beer Store pour un remboursement complet de la consigne. Trouvez le dépôt le plus près de chez vous à [bagitback.ca](http://bagitback.ca).

## Produits non recyclables

Mettez ces articles dans vos ordures ménagères.

## Verre

- Articles en céramique comme des assiettes, des tasses et de la poterie
- Autres articles en verre comme les verres pour boire, le verre des vitres, les ampoules et les miroirs
- Ampoules fluorescentes

## Métal

- Cintres en métal
- Ferraille
- Sacs de croustilles

## Plastique



- Contenants en styromousse
- Emballages en styromousse
- Sacs en plastique
- Articles en plastique rigide comme la vaisselle, les tasses, les jouets, les contenants de produits de beauté et les corbeilles à lessive
- Bouteilles d'huile à moteur

## Quoi mettre dans nos conteneurs jaunes à fibre?

- Les papiers et cartons doivent être propres.
- Votre boîte noire ne devrait pas peser plus de 15 kg une fois remplie.
- Vous avez un article précis? Vérifiez [Navigateur de déchets](#).

### Matières recyclables

- Journaux et circulaires
- Revues et catalogues
- Carton ondulé
- Annuaire téléphonique
- Boîtes de céréales et de craquelins (sans le revêtement intérieur)
- Boîtes de détergent et de chaussures
- Papier à écrire et papier d'ordinateur, blocs notes et courrier publicitaire
- Livres à couverture rigide ou souple
- Boîtes d'œufs en carton, rouleaux de papier hygiénique et d'essuie-tout
- Papier d'emballage, cartes de souhaits
- Produits d'emballage ou sacs d'épicerie en papier
- Contenants de plats surgelés

### Matières non recyclables

- Papier ciré (seront acceptées dans les bacs verts)
- Revêtement intérieur des boîtes de céréales et de craquelins, sacs de croustilles et de biscuits et boîtes alimentaires
- Emballages de tablettes de chocolat et de confiseries
- Caisses en bois pour clémentines et oranges

- Choux, rubans et papier d'emballage en aluminium
- Papier et carton avec revêtement en aluminium
- Verres à boire pour restauration minute
- Mouchoirs en papier (seront acceptées dans les bacs verts)

# Liste des déchets non ramassés par la ville d'Ottawa

## Déchets électroniques

La Ville d'Ottawa n'accepte plus les déchets électroniques dans le cadre de son programme de collecte des déchets en bordure de la rue.

Les déchets électroniques représentent 3 000 tonnes de déchets ou environ 300 camions à ordures pleins acheminés vers nos sites d'enfouissement chaque année. Or, une grande partie de ces déchets est constituée d'acier, de verre, de cuivre, d'aluminium, de plastique et de métaux précieux pouvant être recyclés et réutilisés.

Vous pouvez déposer ces articles chez les détaillants participants. Pour savoir où vous pouvez apporter vos produits électroniques, veuillez utiliser notre [navigateur de déchets](#), visiter le site (en anglais seulement) ou visiter un [dépôt de Récupération de déchets électroniques énumérés](#) ci-dessous.

Les articles suivants ne sont pas recueillis en bordure de la rue :

- Téléviseurs
- Ordinateurs de bureau et terminaux
- Moniteurs
- Ordinateurs portables
- Micro-imprimantes
- Télécopieurs
- Lecteurs de disques
- Lecteurs de CD-ROM
- Claviers et souris
- Amplificateurs, appareils stéréo, haut-parleurs, récepteurs
- Appareils photographiques et caméras numériques
- Copieurs, télécopieurs, scanneurs

- Téléavertisseurs, assistants numériques personnels
- Radios
- Téléphones, téléphones cellulaires, répondeurs
- Magnétoscopes et lecteurs de DVD

## Dépôts de déchets électroniques d'une journée

Veillez obtenir le répertoire de la ville d'Ottawa en composant le 3-1-1 ou visitez le site internet de la ville d'Ottawa <http://ottawa.ca>

## Déchets ménagers dangereux

- [Qu'est-ce qu'un déchet ménager dangereux?](#)
- [Conseils pour réduire le nombre de déchets ménagers dangereux](#)

### Qu'est-ce qu'un déchet ménager dangereux?

Tout produit corrosif, inflammable ou toxique est un déchet dangereux. Ces types de produits peuvent contaminer l'eau et les décharges et ne devraient jamais être jetés dans l'évier ou mis aux poubelles.

Pour vous aider à vous débarrasser de ces produits en toute sécurité, la Ville d'Ottawa organise plusieurs [dépôts de déchets dangereux](#) d'une journée tout au long de l'année, et ce, pour les résidents d'Ottawa seulement.

Voici quelques-uns des produits dont vous pouvez vous débarrasser à ces dépôts :

- aérosols;
- bouteilles de propane;
- désinfectants;
- ampoules et tubes fluorescents;
- extincteurs;
- fertilisants et pesticides;
- interrupteurs et thermomètres à mercure;
- aiguilles et seringues;
- médicaments;
- peinture et vernis;
- produits nettoyants pour les fours et les fenêtres;
- produits chimiques pour la piscine.

Vous pouvez également rapporter certains produits de peinture et des piles à différentes quincailleries de la région d'Ottawa. Rendez-vous sur le site [makethedrop.ca/content/français](http://makethedrop.ca/content/français) pour trouver un dépôt près de chez vous.

## Dates et emplacements pour 2013

Les renseignements pour les dépôts de déchets ménagers dangereux d'un jour de 2013 seront bientôt disponibles.

## Conseils pour réduire le nombre de déchets ménagers dangereux

### *Utilisez un produit de rechange non dangereux*

- Certains produits ménagers, de rénovation et de jardinage sont plus écologiques que d'autres.

### *Soyez un consommateur averti*

- Si vous devez acheter un produit dangereux, n'achetez que la quantité dont vous avez réellement besoin. Évitez les achats en grandes quantités et les achats en masse lorsque ce n'est pas nécessaire.

### *Lisez les étiquettes*

- Assurez-vous que le produit que vous achetez a bien les qualités requises avant d'en faire l'achat. Après l'achat, suivez les instructions sur l'étiquette concernant l'utilisation, la ventilation et l'entreposage.

### *Donnez vos produits dangereux en trop à quelqu'un qui s'en servira*

- Des proches, des amis, des voisins, des groupes communautaires et des organismes de bienfaisance pourraient utiliser les produits que vous avez en trop.

### *Dans la mesure du possible, évitez les aérosols*

- La plus grande partie des produits contenus dans les aérosols se retrouvent dans l'air. Achetez plutôt des produits de rechange moins dangereux.



# Déchets ménagers spéciaux

## Comment se débarrasser d'articles encombrants, volumineux ou autres articles

Le [Navigateur de déchets](#) de la Ville d'Ottawa vous permettra de savoir où apporter les articles usagés, qu'il s'agisse de lunettes ou de pneus

- [Aiguilles et seringues](#)
- [Ampoules écoénergétiques](#)
- [Ampoules fluorescentes](#)
- [Appareils électroménagers](#)
- [Appareils électroniques](#)
- [Déchets ménagers dangereux](#)
- [Détecteurs de fumée](#)
- [Excréments d'animaux](#)
- [Fusées éclairantes, balles, explosifs, armes et feux d'artifice](#)
- [Gros articles](#)
- [Huile pour moteurs](#)
- [Matériaux de construction](#)
- [Médicaments](#)
- [Peinture](#)
- [Piles et batteries](#)
- [Pneus](#)

- [Tubes de verre](#)
- [Verre](#)

L'article dont vous souhaitez vous débarrasser ne figure pas dans cette liste? Utilisez le [Navigateur de déchets](#) ou renseignez-vous sur la façon de vous débarrasser des appareils électroniques et des déchets dangereux.

## **Ampoules écoénergétiques**

Les [dépôts de déchets ménagers dangereux](#) de même que [certaines entreprises](#) acceptent les ampoules à faible consommation d'énergie.

## Ampoules fluorescentes

Les ampoules fluorescentes devraient être rapportées aux [dépôts de déchets ménagers dangereux](#). On peut cependant s'en débarrasser dans les ordures normales à condition de bien les emballer et de les placer à l'intérieur de leur boîte d'origine, ou de bien les emballer pour qu'elles ne se cassent pas.

## Électroménagers

La Ville NE ramasse PAS les électroménagers tels que les poêles-cuisinières, les réfrigérateurs, les congélateurs, les conditionneurs d'air, les lave-vaisselle, les réservoirs d'eau chaude, les fournaies, les réservoirs d'huile, etc. qui sont laissés au bord du chemin. Ils contiennent des pièces recyclables. Les résidents doivent prendre leurs propres dispositions pour s'en débarrasser. Consultez les [Pages jaunes](#), sous la rubrique *Recyclage*, pour obtenir une liste des entreprises qui offrent ce type de services. Vous pouvez également les rapporter chez les détaillants participants - [pièces électroniques](#) ou [produits ménagers](#).

N'oubliez pas qu'un technicien doit enlever les produits chimiques réfrigérants des réfrigérateurs, des congélateurs, des conditionneurs d'air et des déshumidificateurs et étiqueter ces derniers en conséquence avant de les envoyer à une décharge. Les articles non étiquetés ne seront pas acceptés.

L'[Office de l'électricité de l'Ontario](#) dispose d'un programme de collecte des réfrigérateurs.

## Détecteurs de fumée

Selon les règlements du ministère de l'Environnement de l'Ontario, les détecteurs de fumée ne sont pas considérés comme des déchets ménagers dangereux. Vous pouvez donc vous en débarrasser avec vos ordures normales. Veuillez noter que les détecteurs de fumée ne sont pas recyclables.

## Excréments d'animaux

Le meilleur moyen de se débarrasser des excréments d'animaux est de les jeter dans les toilettes afin qu'ils soient traités convenablement lorsqu'ils arriveront à l'usine d'épuration des eaux d'égout. Il est également possible de vous débarrasser de la litière pour chats dans votre bac vert. Sinon, jetez les excréments dans vos ordures normales pourvu qu'ils soient emballés convenablement dans du papier absorbant puis dans un sac scellé à l'épreuve des fuites et mélangés avec les ordures normales. Les quantités ne devraient pas dépasser 10 % du contenu de votre sac ou de votre bac de poubelle.

## Fusées éclairantes, balles, explosifs, armes et feux d'artifice

Les fusées éclairantes, balles, dispositifs explosifs, munitions, armes à feu et feux d'artifices peuvent causer des blessures graves, voire la mort, et il ne faut donc jamais les jeter avec les ordures normales. Pour vous débarrasser de manière sûre de ce type d'articles, veuillez communiquer avec le [Service de police d'Ottawa](#) au 613-236-1222, poste 7500, afin qu'un agent de police se rende sur place et veille à ce que toutes les mesures de sécurité soient prises.

## Gros articles

Les gros articles tels que divans, matelas et autres meubles peuvent être mis au bord du chemin. Veuillez y placer l'article avant 7 h, le jour de la collecte. Consultez le [Navigateur de déchets](#) pour en apprendre davantage sur les possibilités de recyclage de ces articles.

## Huile pour moteurs

Vous pouvez aisément apporter l'huile pour moteurs usée chez certaines [entreprises partenaires](#) dans votre collectivité.

## Matériaux de construction

Le plâtre, le bois (notamment le bois traité sous pression), les cloisons sèches, le béton, l'asphalte ainsi que les autres déchets de construction, de rénovation ou de démolition NE SONT PAS ramassés avec les déchets ordinaires. Il faut les apporter à la [décharge contrôlée du chemin Trail](#) ou à une autre décharge. [Waste Management](#) et [Habitat pour l'humanité](#) ont des programmes de recyclage des matériaux de construction et de rénovation.

## Médicaments

Les médicaments sur ordonnance peuvent présenter un risque pour la santé si l'on ne s'en débarrasse pas convenablement. Vous pouvez les rapporter à n'importe quelle [pharmacie participante](#).

## Peinture

La peinture devrait être jetée à l'un des [dépôts de déchets ménagers dangereux](#) de la Ville. Il est également possible d'utiliser le programme [Options Éco de Home Depot](#) ou de [rapporter ces produits chez un détaillant](#).

## **Pneus**

Retournez vos pneus usés chez les [détailants participants](#) afin qu'ils soient recyclés. Pour vous en débarrasser gratuitement, visitez le site Web [greenmytires.ca](http://greenmytires.ca)

## **Piles**

De nombreux détaillants acceptent les [piles AA et AAA](#), de même que les [piles rechargeables](#). Vous pouvez également consulter le site [Éco Options de Home Depot](#) et la page [Dépôts de déchets ménagers dangereux](#).

## **Verre (vitres de fenêtres, verres à boire, assiettes, cafetières, miroirs, ampoules, etc.)**

Pour la sécurité et la santé du personnel de la collecte des ordures, veuillez emballer les articles de verre dans une boîte en carton et y apposer une étiquette indiquant qu'elle contient du verre. Le personnel connaîtra ainsi le contenu de la boîte qu'il met dans le camion.

## Que faire des aiguilles usagées et des pipes à crack?

Où jeter les aiguilles et les pipes à crack usagées [PDF 479 KB]

Comment ramasser et éliminer les aiguilles et les pipes à crack usagées [PDF 2.3 MB]

- Pour des raisons de santé et de sécurité, les objets pointus ne peuvent être jetés à la poubelle, au recyclage ni aux toilettes. (Règlement n° 2009-396, annexe J)
- Même s'ils sont dans un contenant à l'épreuve de la perforation, les aiguilles usagées, les pipes à crack ou les tiges de verre peuvent en sortir et blesser quelqu'un, car les ordures sont compactées durant la collecte.

Il y a différentes façons de se débarrasser des aiguilles usagées ou des pipes à crack :



- Déposez-les dans une boîte-dépôt pour aiguilles
- Rapportez-les dans certaines pharmacies
- Rapportez-les dans un dépôt de déchets ménagers dangereux
- Manipulation et élimination des aiguilles et des pipes à crack

### Boîte-dépôt pour aiguilles

Les résidents doivent placer les aiguilles ou tiges de verre dans un contenant incassable avec couvercle à l'épreuve de la perforation (pas plus gros qu'une bouteille de boisson gazeuse de deux litres, soit

environ 38 cm par 10 cm) qu'ils déposeront dans l'une des boîtes-dépôt inviolables situées à divers endroits de la ville.

Veillez prendre note que les gros contenants d'aiguilles peuvent être déposés aux installations de Santé publique Ottawa situés au 100, croissant Constellation ou au 179, rue Clarence.

Les boîtes-dépôt pour aiguilles se trouvent aux adresses suivantes :

<b>Endroit</b>	<b>Adresse</b>	<b>Emplacement des Boîte-dépôts pour aiguilles</b>
Le comité du sida d'Ottawa	700-251, rue Bank	Escaliers du 7 <sup>e</sup> étage
Pharmacie Bell	737, avenue Gladstone	Stationnement
Burger King	199, chemin de Montréal	Le long des clôtures, sur le chemin de Montréal
Stationnement Capital	151, rue George	Le long des clôtures, sur la rue George
Services de santé communautaire de Carlington	900, chemin Merivale	Entrée principale
Centre Causeway	22, rue O'Meara	Stationnement
Centre 507	507, rue Bank	Entrée principale
Centre de santé communautaire du Centre-ville Centretown	420, rue Cooper	Entrée principale

Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)	401, chemin Smyth	Entrée principale
Ville d'Ottawa - Complexe de bureaux	100, promenade Constellation	Entrée principale
Ville d'Ottawa - Centre de santé-sexualité	179, rue Clarence	Entrée principale
Ville d'Ottawa - Centre du service à la clientèle de Metcalfe	8243, rues Victoria, Metcalfe	Entrée principale
*Ville d'Ottawa – Services des règlements municipaux ( <b>interdit au public</b> )	735, avenue Industrial	Dans le garage
Dulude Arena	941, avenue Clyde	Côté est du bâtiment
Élisabeth Bruyère Hospital	43, rue Bruyère	Entrée principale
Caserne de pompiers	3845, chemin Richmond	Entrée principale
Caserne de pompiers	500, boulevard Charlemagne	Entrée principale
Caserne de pompiers	135, rue Preston	Entrée principale
Caserne de pompiers	1075, chemin Greenbank	Entrée principale
Caserne de	380, chemin	Entrée principale



pompiers	Eagleson	
Caserne de pompiers	1445, avenue Carling	Entrée principale
Caserne de pompiers	635, rue O'Connor	Entrée principale
Caserne de pompiers	530, avenue King Edward	Entrée principale
Caserne de pompiers	1300, avenue Woodroffe	Entrée principale
Caserne de pompiers	1397, chemin Richmond	Entrée principale
Caserne de pompiers	230, promenade Viewmount	Entrée principale
Caserne de pompiers	3336, promenade McCarthy	Entrée principale
Caserne de pompiers	900, avenue Industrial	Entrée principale
Caserne de pompiers	2355, promenade Alta Vista	Entrée principale
Caserne de pompiers	900, chemin de Montréal	Entrée principale
Caserne de pompiers	6213, boulevard Jeanne d'Arc	Entrée principale
Caserne de pompiers	1700, chemin Blair	Entrée principale
Caserne de pompiers	275, chemin Coventry	Entrée principale
Caserne de pompiers	220, avenue Beachwood	Entrée principale
Richmond IDA Pharmacy	6179, rues Perth, Richmond	Entrée principale
Stittsville IDA Pharmacy	1250, rue Main, Stittsville	Entrée principale
Immeuble médical	737, avenue Parkdale	Trottoir de la façade
Hôpital Montfort	713, chemin Montreal	Près de l'entrée principale
Ontario Medical Supply	1100, chemin Algoma	Près de l'entrée principale

Société de logement communautaire d'Ottawa – Centre communautaire Bellevue	1475, avenue Caldwell	Près de l'entrée principale
Société de logement communautaire d'Ottawa	1400, avenue Lepage	Stationnement
Clinique de fertilité d'Ottawa	955, croissant Green Valley	Entrée principale derrière l'immeuble
Hôpital d'Ottawa, campus Civic	1053, avenue Carling	Entrée principale
Hôpital d'Ottawa, campus General	501, chemin Smyth	Entrée principale
Hôpital d'Ottawa, campus Riverside	1967, promenade Riverside	Entrée principale
Stationnement souterrain	141, rue Clarence	Entrée sur la rue Murray
Garage de Travaux publics	380, rue Catherine	Barrière principale
Garage de Travaux publics	1683, avenue Woodward	Barrière principale
Garage de Travaux publics	320, avenue Bloomfield	Barrière principale
Garage de Travaux publics	3100, chemin Conroy	Barrière principale
Garage de Travaux publics	356, avenue MacArthur	Barrière principale
Garage de Travaux publics	29, chemin Hurdman	Barrière principale
Hôpital Queensway-Carleton	3045, rue Baseline	Entrée principale
Centre de santé mentale Royal Ottawa	1145, avenue Carling	Entrée principale

Église St-Margaret's	206, chemin de Montréal	Stationnement
Hôpital Saint Vincent	60, rue Cambridge nord	Entrée principale
Centre de santé communautaire Côte-de-Sable	221, rue Nelson	Entrée principale
Bergers de l'espoir	233, rue Murray	2 <sup>e</sup> étage du refuge pour hommes
Bergers de l'espoir	233, rue Murray	Stationnement
Centre de santé communautaire Somerset Ouest	55, rue Eccles	Entrée principale
Vanier Snack Shack	200, avenue Deschamps	Près de l'entrée principale
Centre de santé autochtone Wabano	299, chemin de Montréal	Entrée principale

## Manipulation et élimination des aiguilles et des pipes à crack

Les enfants ne doivent jamais toucher à une aiguille usagée ni à une pipe à crack. **Si un adulte ne veut pas manipuler une aiguille ou une pipe à crack usagées, veuillez composer le 3-1-1 pour les faire ramasser immédiatement par le personnel municipal.**

### Manipulation des aiguilles et des pipes à crack

1. Considérez toutes les aiguilles et les pipes à crack (tiges de verre) comme étant contaminées.
2. Mettez des gants (gants de latex, en caoutchouc ou gants de cuir pour le jardinage, par exemple). Les gants protègent contre la contamination, mais pas contre les perforations ni les coupures.
3. Utilisez des pinces, une pince multiprise ou une pince à épiler pour ramasser la seringue ou l'aiguille. Nettoyez et désinfectez l'outil avec lequel l'objet a été ramassé.
4. Recueillez la seringue en la saisissant par la section plastifiée, en évitant de diriger l'aiguille vers vous.
5. Faites preuve de prudence pour ne pas vous blesser avec l'aiguille.

6. Placez le contenant à l'épreuve de perforations près de l'aiguille, sur une surface stable. Ne tenez pas le contenant dans votre main pendant que vous déposez la seringue à l'intérieur.
7. L'aiguille pointée vers le sol, déposez la seringue dans le contenant. Ne la faites pas entrer de force dans le contenant.
8. Si vous n'avez pas sous la main de contenant spécial à l'épreuve de perforations, placez la seringue dans un contenant incassable et imperforée avec couvercle (bouteille de plastique épais ou boîte de conserve, par exemple).
9. Assurez-vous de bien fermer le contenant.
10. Composez le 3-1-1 pour trouver l'emplacement de la boîte-dépôt pour aiguilles le plus près de chez vous. Ne jetez pas les seringues dans les toilettes ou de les mettez pas dans les boîtes de recyclage ou aux poubelles.
11. Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains après avoir enlevé vos gants.

Si vous vous êtes blessé en manipulant une seringue, vous devez obtenir des soins médicaux immédiatement.